



l'enseignement agricole



Rentrée 2009 Quel avenir pour l'enseignement agricole public ?



snetap
FSU

Changement
de statut de la poste

La population doit se prononcer

Le gouvernement a lancé la mise en route du changement de statut de la poste en société anonyme à capitaux publics.

Le Conseil des ministres a adopté le 29 juillet le projet de loi qui devrait être examiné au sénat dans le cadre d'une procédure accélérée pour être ensuite présenté à l'assemblée nationale en novembre. Le calendrier fixé doit permettre l'examen au conseil constitutionnel avant le 1^{er} janvier 2010, objectif du gouvernement pour le changement de statut qui ouvre ainsi la voie à une prévisible privatisation définitive, un an et demi avant la libéralisation totale du

marché du courrier en Europe.

En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en société anonyme (France Telecom, GDF, etc.), cette transformation a été suivie de la vente des actions de l'Etat pour la privatisation de la société. La réforme, très impopulaire à en croire les sondages, avait été reportée une première fois avant les élections européennes, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et après plusieurs campagnes du comité national contre la privatisation de la Poste dont la FSU est partie prenante. Aujourd'hui le comité regroupant plus de 60 organisations de divers horizons (syndicaux, politiques, associatifs) entend porter le débat sur la place publique. Pour en créer les conditions, il organise dans toute la France entre le 28 septembre et le 3 octobre un large référendum national avec une même question : « Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? » Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer. Alors le 3 octobre votez et faites voter !

Toutes les modalités pratiques, le matériel de vote, les contacts vers les comités locaux dans les départements sur <http://www.appelpourlaposte.fr/>

Consultation nationale
sur la privatisation
de La Poste
le samedi 3 octobre 2009



Votation citoyenne
dans tout le pays
Mairies, bureaux de poste, marchés...

C'est à nous de
CHOISIR!

Consultation nationale organisée à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste pour un statut public et un référendum sur le statut public postal
<http://www.appelpourlaposte.fr/>



SEPTEMBRE 2009

numéro 320

actualité

4

» Lancement des assises : les personnels n'accepteraient pas que leurs espoirs soient déçus.



» S'exprimer aux assises : clamer haut et fort les valeurs et les besoins de l'enseignement agricole public.

» Le Snetap a entendu les paroles maintenant, il attend des actes.

pédago

8

» Rénovation de la voie professionnelle.

» L'épreuve de contrôle du Bac Pro.



tribune libre

12

» Le refus d'une fin programmée.

» Fête de l'Humanité : le SNETAP-FSU répond à l'invitation des élus communistes et républicains.



snetap
FSU

L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :

Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : septembre 2009

CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Une urgence Redonner un avenir à l'enseignement agricole public



Avec le changement de Ministre, juste avant l'été, le discours a changé, mais la réalité dans les établissements reste malheureusement la même. A cette rentrée, si les effectifs semblent s'être stabilisés, de nombreux élèves ont néanmoins été refusés dans l'enseignement agricole public, du fait des fermetures de classes et du plafonnement des effectifs par classe. La levée, trop tardive de ces plafonnements n'a pas permis d'infléchir cette tendance.

Les 60 emplois, que le Ministre dit avoir débloqués, peinent à trouver une traduction concrète sur le terrain. Bien au contraire, c'est par dizaines que, dans la quasi-totalité des régions, les agents contractuels ont vu leurs contrats réduits, pendant qu'on redistribue les heures supplémentaires aux agents titulaires, qui bien souvent n'en veulent pas. Les compléments de service dans un autre établissement se multiplient, de même que les mutations d'office.

Il en va de même concernant les personnels administratifs : bien que le Ministre ait insisté sur le fait que les moyens nouveaux dégagés devaient servir pour partie à assurer les remplacements, les services administratifs n'ont, la plupart du temps, pas été confortés.

Dans le même temps, le Ministre, conscient, dit-il, du désarroi des personnels, des élèves et des familles, inaugure en fanfare des « assises de l'enseignement agricole public », destinées à lui « redonner du sens et des perspectives ». Mais les premiers travaux de ces assises laissent mal augurer de ce qui pourrait en ressortir : à aucun moment, il n'est question de rediscuter ou remettre en cause les réformes engagées ou déjà prévues (voie professionnelle, recrutement des enseignants, lycée, place du CCF,...). Le SNETAP n'entend pas pour autant laisser le champ libre au Ministre et compte faire entendre, dans ces assises, les attentes et les aspirations des personnels pour le développement de l'enseignement agricole public.

L'autre rendez-vous imminent, c'est celui de la préparation du budget 2010. Plus que jamais, l'obtention d'un moratoire sur les suppressions d'emplois est indispensable pour mettre un coup d'arrêt à la spirale du déclin de l'enseignement agricole public.

Alors, si les beaux discours rassurants du Ministre ne trouvent pas de traduction concrète dans les actes, que ce soit en termes d'orientations ou par une traduction en emplois dans le budget 2010, la réaction des personnels serait à la hauteur de leurs espoirs déçus.



Jean-Marie Le Boiteux

l'enseignement
agricole

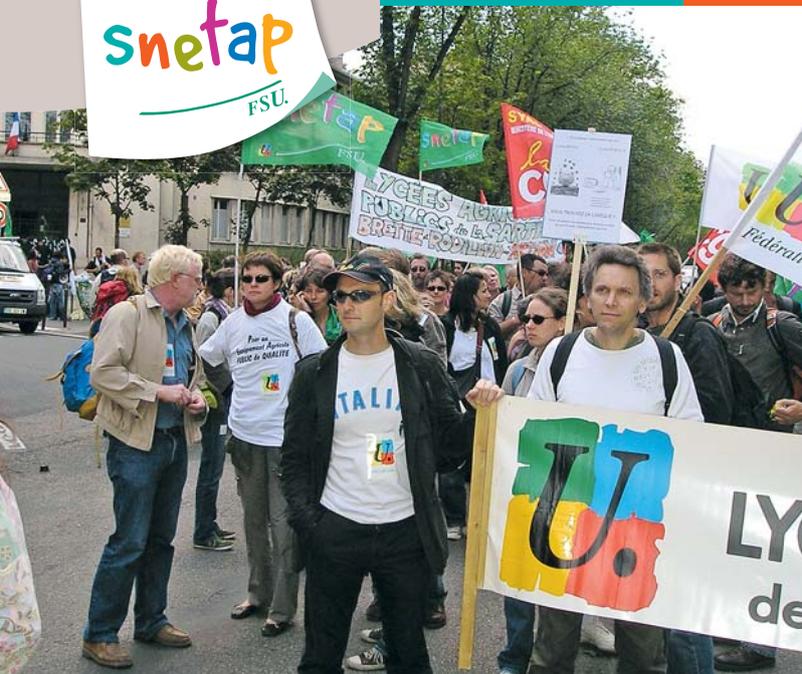


Rentrée 2009
Quel avenir
pour l'enseignement
agricole public ?



Le revue de l'enseignement agricole public. Enseignement technique - Enseignement supérieur - Enseignement professionnel n° 320

Edito



Lancement des assises Les personnels n'acceptera leurs espoir



**Intervention
du SNETAP lors
des assises de l'EAP,
le 10 septembre
2009**

S'exprimer aux assises Clamer haut et fort les valeurs et les besoins de l'enseignement agricole public

Les assises de l'enseignement agricole public sont ouvertes par le Ministre à la suite des fortes mobilisations pendant l'année scolaire dernière.

Le Snetap reste sceptique sur la capacité du Ministère de l'Agriculture et du Gouvernement à donner les moyens nécessaires à l'enseignement agricole public (voir la déclaration du Snetap à l'ouverture des assises ci-contre et le communiqué du Conseil Syndical National de septembre, page 6), cependant le Snetap considère que ces assises sont l'occasion de rappeler les ambitions pour l'enseignement agricole public et les besoins des établissements et des personnels pour les atteindre.

Les modalités choisies passent par des ateliers ouverts aux partenaires et la mise en oeuvre d'un site internet. Le Snetap propose qu'un maximum de syndiqués s'expriment à cette occasion, pour montrer l'ampleur de l'insatisfaction et des besoins.

Les secrétaires de section recevront les instructions et pistes de réflexion qui permettront à chacun de prendre part au débat.

Le Snetap s'engage dans l'action et reste une force de proposition. Au cours de ces assises réaffirmons les valeurs de service public pour faire bouger le Ministre de l'agriculture.

<http://assises.educagri.fr/>

Les annonces apparemment apaisantes du Ministre de l'agriculture à la rentrée n'ont, de toute façon, pas gommé les effets de la construction budgétaire 2009 : fermetures de classes, gels, plafonnements, qui induisent un refus massif d'élèves dans l'EAP et, pour les personnels, sous services, mutations d'office ou diminutions de contrats. Le SNETAP ne comprend toujours pas pourquoi, une semaine après la rentrée, la DGER n'est pas en capacité de fournir une carte des formations.

Si le climat dans l'EAP peut paraître apaisé, c'est qu'après une année scolaire 2008/09 très tendue, un budget 2009 qui a rendu exsangue l'EAP et un conflit majeur qui restera dans l'histoire de l'EAP, les premières annonces ministérielles de la rentrée ont fait naître chez les personnels (qui n'attendent qu'une chose : retrouver un climat serein) une lueur d'espoir. Mais il n'y a pire chose qu'un espoir aussitôt déçu.

Le SNETAP avait posé comme préalable à sa participation à ces assises, la levée de l'étau budgétaire qui contraint l'EAP depuis des années. Si la réponse à notre demande de moratoire sur les suppressions d'emplois en 2010 n'a pas été à la hauteur de nos attentes il n'en reste pas moins que le Ministre a adressé quelques signes, au moins dans ses discours. C'est pourquoi le SNETAP a décidé de « jouer le jeu » et de s'investir dans ces assises. Mais si, notamment dans le cadre de la préparation du budget 2010, nous devons nous aperce-

s : els ient pas que s soient déçus



voir qu'au-delà des mots, les politiques en matière d'EAP devaient renouer avec le passé (fermetures de classes, de sites, refus d'élèves, suppressions d'emplois, explosion de la précarité, etc. ...), la réaction des personnels pourrait se révéler tout aussi déterminée qu'elle l'a été l'an dernier.

Sur le fond, le SNETAP partage le constat du désarroi des personnels, des familles et des jeunes, du à des politiques au fil de l'eau qui ont conduit l'EAP où il est aujourd'hui. Pour remettre l'EAP « sur les rails », il faut :

- tracer des perspectives et une lisibilité à court-moyen-long terme (pluri annualité),
- mettre un coup d'arrêt à un pilotage par les moyens, seule politique de la DGER depuis de trop nombreuses années
- réexaminer les conséquences de la déconcentration et de la décentralisation qui ont créé autant de modalités de gestion que de régions.

L'EAP doit s'inscrire totalement dans le service public d'éducation (équivalence des diplômes ; mêmes droits des élèves (options, LV ;...) et des personnels ; passerelles entre EA/ EN etc. ...). A cet égard le SNETAP ne partage pas l'avis formulé par le Ministre (« chacun

chez soi et les vaches seront bien gardées »). Il considère que les collaborations et synergies avec l'éducation nationale sont au contraire à développer.

Mais il existe des spécificités dont il faut tenir compte et qui doivent justifier un traitement particulier, sans se contenter de toujours faire du suivisme de l'EN (comme par exemple le Bac pro en 3 ans, la mastérisation). Aujourd'hui trois chantiers méritent que l'on s'en préoccupe de manière urgente :

- La réforme de la voir professionnelle (référentiels, classes passerelles, BEPA, ...)
- La réforme du lycée dans l'EAP
- Les nouvelles modalités de recrutement des enseignants de l'ETAP, notamment au regard des non titulaires

En résumé, le SNETAP se veut confiant dans un dialogue renoué, mais sera très vigilant à ce que les espoirs des personnels ne soient pas à nouveau déçus, et en tous cas déterminé à ce que l'EAP retrouve véritablement un avenir, qui de toute façon ne pourra avoir de réalité sans rétablissement de moyens, notamment humains.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire Général

Le scandale des droits dans l'enseignement supérieur

Le préambule de la Constitution déclare que : « l'organisation de l'enseignement public gratuit (souligné par nous) et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'Etat ».

Or depuis de nombreuses années, les étudiants de l'enseignement supérieur paient des droits de scolarité, et ces droits ne font qu'augmenter.

Dans l'enseignement supérieur agricole public, les droits de scolarité pour les étudiants vétérinaires vont augmenter de 66% en 2 ans ! Passant de 1200€ en 2008-2009 à 2000€ en 2010-2011 et pour les étudiants ingénieurs de 12,5% (de 1200€ à 1350€ pour les mêmes années. Si on compare avec les droits d'inscription pour les écoles publiques d'ingénieurs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les droits sont plus élevés (538€ au MESR en 2008-2009) et augmentent plus.

Ce dernier constat pose d'ailleurs question à Agro Sup Dijon, issu de la fusion de l'ENESAD dépendant du Ministère de l'agriculture et de l'ENSBANA dépendant de l'Université de Dijon. Un étudiant ne paie pas les mêmes frais d'inscription selon le rattachement de sa filière à l'une ou l'autre des composantes. A l'avenir comment alignera-t-on les droits à Agro Sup Dijon ? Vers le haut bien sûr car c'est le plus simple pour faire rentrer de l'argent dans l'établissement puisque les subventions de fonctionnement du MAP pour l'ESA public sont, soit à la baisse, soit stationnaires depuis plusieurs années.

Guy Odent (SNESup)
et Bruno Polack (SNETAP)

A quand la carte scolaire ?

En dépit de nos très nombreuses relances faites auprès de l'ex-directeur général Jean-Louis Büer dont la dernière remonte au 11 juillet, l'enseignement agricole public a fait cette rentrée sans que la carte scolaire ne soit publiée.

C'est incroyable et pourtant vrai, alors que celles-ci ont été publiées en février au MEN par les recteurs.

C'est aussi une marque de partialité puisque les fédérations agricoles du privé la connaissent depuis le début du printemps dernier.

Et c'est profondément inadmissible puisque les inscriptions d'élèves se sont réalisées sans pouvoir leur garantir que la section ou la classe dans laquelle ils se sont inscrits, fonctionne effectivement.

Pourtant, l'ex-DGER n'a pas manqué d'en informer nos collègues du SGEN-CFDT puisqu'ils annonçaient dès le début juillet dans un article paru sur le site du « café pédagogique » : « (...) sur les 80 fermetures programmées, l'enseignement agricole public en supporte 60 ». L'accompagnement des réformes du gouvernement par le SGEN-CFDT vaut bien la primeur d'une information aussi scandaleuse.

En cette rentrée, depuis le 25 août, le SNETAP sans relâche en demande la communication et la nouvelle directrice générale Marion Zalay de nous la refuser, aux motifs d'ajustements toujours en cours du fait du rétablissement de 60 etp par le ministre.

Pour votre information aussi complète que possible et en l'attente de sa publication, vous ne manquez pas d'ajouter à ce premier et terrible bilan de 60 fermetures dans le public, les 27 projets de fusion concernant pas moins de 53 de nos établissements publics d'enseignement agricole que nous avons porté à votre connaissance suite à une enquête réalisée auprès des secrétariats régionaux du SNETAP, parue dans le bulletin n°313 de l'enseignement agricole.

Serge Pagnier

Le Snetap a entendu les paroles maintenant, il attend d

Communiqué du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU des 16 et 17 septembre 2009



Le Conseil Syndical National (CSN) du SNETAP s'est réuni à Paris les 16 et 17 septembre 2009, soit presque 1 an jour pour jour, après le début d'une crise financière mondiale, qui a dévoilé au grand jour les dérives des systèmes capitalisés. Un an plus tard, cette crise financière, si elle n'a pas été mise à profit pour mettre fin à ces dérives, a eu des conséquences sociales considérables, à travers l'explosion du chômage, de la précarité et de la flexibilité du travail. Elle a conduit à une augmentation des inégalités sociales, aggravées par une stagnation des salaires qui a conduit à la paupérisation de nombreux salariés.

Alors que cette crise aurait dû être l'occasion de réaffirmer le rôle des services publics dans la régulation sociale et la réduction des inégalités, le gouvernement français en a tiré la conclusion inverse en accélérant le rythme des réformes des services publics, réformes qui les fragilisent et réduisent encore leurs missions. La révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat ont comme objectif principal les suppressions d'emplois publics, et conduiront inévitablement à un affaiblissement de l'intervention publique.

Dans ce cadre, la lutte menée contre la réforme/privatisation du statut de La Poste revêt une dimension plus que symbolique, en particulier pour souligner l'importance des services publics en milieu rural. **L'intersyndicale de La Poste a proposé l'organisation, le 3 octobre, d'un référendum pour exiger le maintien du statut public de l'établissement**, qui se déroulera dans les lieux publics ou associatifs qui auront décidé de participer à l'opération. **Le SNETAP invite l'ensemble de ses adhérents à s'investir, en lien avec les sections départementales de la FSU, dans l'organisation de ce référendum**

(voir les modalités d'organisation sur le site Internet www.appelpourlaposte.fr).

Mais au-delà de cette initiative, le SNETAP considère que la défense des services publics, attaqués de toutes parts, nécessitera un mouvement de très grande ampleur. Le SNETAP portera ce mandat dans toutes les instances de la FSU, afin qu'elle pèse, en recherchant l'unité, sur la construction d'une mobilisation à la hauteur des enjeux.

Les dernières évolutions du statut des fonctionnaires, notamment à travers la loi mobilité publiée le 6 août, ont pour objet principal d'accompagner ces réorganisations et de favoriser le départ des fonctionnaires ou agents publics vers le secteur privé.

Dans l'Éducation, les suppressions d'emplois ont été confirmées, à un rythme qui s'accélère encore en 2010. Les réformes continuent, même lorsqu'elles rencontrent l'hostilité de la communauté éducative (réforme de la voie professionnelle, du recrutement des enseignants, du statut des enseignants-chercheurs, réforme du lycée,...). Leur déclinaison dans l'enseignement agricole ne tient en aucun cas compte de ses spécificités (taille des établissements, implantation territoriale, précarité, ...).

Dans l'enseignement agricole public, bien que le Ministre ait affirmé que la rentrée se serait " bien passée ", le constat dans les établissements et les régions est tout autre.

Si dans une majorité d'établissements, il n'y a pas eu, contrairement au climat conflictuel de l'an dernier, d'actions des personnels, les problèmes sur le terrain sont néanmoins réels.

Des élèves ont massivement été refusés dans l'EAP à cette rentrée, d'une part du fait des décisions de fermetures de classes, qui n'ont à aucun moment été remises en cause, d'autre part parce que les plafonne-

ments des effectifs des classes ont conduit de nombreux élèves à se tourner vers l'enseignement privé.

Les fermetures de classes ont fortement amoindri l'offre de formation du service public et posent clairement en certains lieux le problème de son existence même en milieu rural et celui d'un maillage du territoire qui garantisse à chaque jeune de trouver sa place dans le service public.

Les suppressions d'options, les dédoublements non respectés, le non respect des référentiels, entraînés par la baisse confirmée de la DGH, continuent de dégrader la qualité et les conditions d'études des élèves et étudiants.

Pour les personnels, c'est à une très forte dégradation des conditions de travail que l'on assiste à cette rentrée. Les quelques moyens débloqués n'ont pas réellement permis les remplacements, notamment chez les personnels administratifs, techniques et de santé, ce qui alourdit la charge de travail des autres agents. La diminution des dotations des établissements multiplie les compléments de service et les services partagés entre plusieurs établissements, précarise la situation des agents, fragilise les équipes pédagogiques et provoque chez de nombreux collègues un véritable malaise dans leurs conditions d'exercice. Les menaces de mutations dans l'intérêt du service sont aujourd'hui bien réelles, bien que souvent injustifiées, et rendent tendues les relations au sein des communautés de travail. La perspective de la disparition des classes de BEPA2 à la rentrée 2010 va encore décupler ces situations, fragilisant encore un peu plus les établissements, en particulier les plus petits.

La gestion des agents contractuels est à cette rentrée inacceptable. Dans la majorité des régions, les contrats sont arbitrairement plafonnés, alors que les besoins pédagogiques existent dans les établissements. Le CSN du SNETAP exige que, conformément à



es actes

l'engagement du secrétariat général à la rentrée 2008 les contrats soient établis au prorata du temps réel de travail, lui-même déterminé par les besoins pédagogiques.

Il demande à ce que les contrats des agents contractuels soient confortés avant que des heures supplémentaires soient proposées aux agents titulaires.

Il condamne la multiplication, à certains endroits, du recours à la vacance pour pallier ces carences. De la même façon, il considère abusive et même illégale, la diminution arbitraire et unilatérale des contrats des agents en CDI. Il appelle les agents concernés à refuser de signer les avenants proposés et décide d'expertiser les voies de recours.

Le CSN rappelle que, sur le fond, il considère que le traitement inhumain des agents contractuels qu'induit la gestion de la DGER ne trouvera de solution que par la résorption complète de la précarité. Il exige donc du Ministre, dans le prolongement des travaux sur l'emploi précaire au MAAP, l'ouverture immédiate d'une négociation sur un plan de résorption de la précarité dans l'EAP.

Le Snetap-FSU considère que la journée d'action internationale du 7 octobre doit être une nouvelle occasion de dénoncer toutes les formes de précarité, et appelle les personnels de l'EAP à participer aux manifestations.

Enfin, le Ministre semble dans l'incapacité d'obtenir de ses services déconcentrés (DRAAF) le respect de l'engagement qu'il a pris le 25 août de geler les projets de fusions/restructurations. Sur le terrain en effet, les autorités locales et régionales continuent à travailler au même rythme sur les projets.

Le Ministre, qui a annoncé fin août le rétablissement de 60 ETP, pour améliorer les conditions de la rentrée est donc, de fait, passé à côté de cet objectif.

De plus, les modalités d'obtention de ces moyens complémentaires, par le biais des budgets des programmes régionaux des DRAAF, a généré de nouveaux problèmes : d'une part elles se traduisent par des emplois précaires, et d'autre part, en ponctionnant leurs moyens,

elles fragilisent les autres services du Ministère. Enfin, elles ne garantissent pas la pérennité de ces moyens au-delà du 31 décembre 2009. Les modalités de leur répartition est tout autant condamnable car elles ont créé des inégalités territoriales, dans la répartition des options par exemple, et ont conduit à des dérogations (dédoublés non effectués, horaires des référentiels non respectés,...). Elles ont conduit à s'éloigner encore un peu plus du caractère national de l'éducation.

Le Ministre a lancé, le 10 septembre des « Assises de l'enseignement agricole public ». Le CSN mandate le SNETAP pour s'y investir pleinement. Il souhaite en effet y porter haut et fort l'attente des personnels, des élèves et des familles de redonner un avenir à l'enseignement agricole public, en réaffirmant sa place au sein du service public d'éducation, en redonnant la primauté au service public dans l'enseignement agricole, en lui redonnant de réelles ambitions pédagogiques et la dynamique nécessaire à son développement.

Ces assises doivent également être l'occasion de rappeler nos exigences (comme par exemple le maintien d'un véritable cursus en 4 ans dans la voie professionnelle ou le rétablissement de véritables diplômes nationaux par la limitation de la place du CCF, etc...) et notre mandat de création d'un Ministère unique en charge de l'éducation.

Il appelle tous les personnels à s'investir dans ce débat.

Le CSN donne rendez-vous au Ministre le 10 novembre (clôture des assises de l'EAP) et le met en garde qu'une non prise en compte des attentes exprimées par le SNETAP dans les différents ateliers le conduirait à organiser à cette occasion une action des personnels de l'EAP.

S'il est conscient que les moyens ne résolvent pas tout, le SNETAP considère néanmoins, au regard du désarroi des personnels, que le rétablissement d'un climat serein ne peut passer que par une rupture complète avec la politique de suppressions d'emplois menée depuis de trop nombreuses années. **Il réaffirme donc son exigence d'un moratoire sur les suppressions d'emplois en 2010.**

A cet égard, les annonces budgétaires pour 2010 seront révélatrices de la véritable intention du Ministre, et de sa capacité à redonner « de nouvelles perspectives à l'enseignement agricole public ». Concernant ce projet de budget, le SNETAP sera particulièrement vigilant à ce que les emplois rétablis en cours d'année (132 en avril et 60 en août) soient bien intégrés dans le budget national du programme « enseignement technique agricole » pour 2010, garantissant leur rétablissement définitif.

Le CSN met solennellement en garde le Ministre que :

- si le plafonnement arbitraire des contrats des contractuels était maintenu alors que les besoins pédagogiques sont avérés et si les contrats n'étaient pas rétablis au prorata du

temps réel de travail, conformément à l'engagement du secrétaire général en juin 2008,

- si de nouvelles suppressions d'emplois devaient à nouveau être infligées à l'enseignement agricole public, conduisant une nouvelle fois à son pilotage par les moyens.

Il s'interrogerait sur les conditions de la poursuite de son investissement dans les ateliers des assises et appellerait, avec l'intersyndicale qui mène le combat depuis bientôt deux ans, à reprendre l'action décidée au congrès d'Hyères, dans le prolongement du mouvement de l'année scolaire dernière.

Adopté par 42 voix pour (unanimité) Paris, le 17 septembre 2009

Attribution des bonifications pour les enfants nés avant 2004 ?

La Commission Européenne critique le système mis en place en 2003 concernant ces bonifications pour les enfants.

Le système d'accorder 2 trimestres à la mère qui se sera arrêté de travailler au moins 2 mois pour un enfant né au 1er janvier 2004 ne pose pas de problème à la CE : en effet comme il est assujéti au fait que la mère a accouché, on ne peut décemment pas lui opposer une quelconque discrimination à l'encontre des hommes...

Ce que conteste fortement la Commission, c'est que l'ancien système de bonification de 4 trimestres pour un enfant né le 31 décembre 2003 au plus tard, maintient la majoration d'une année. Et même si de scandaleuses limitations à cette bonification ont été opposées comme celles qui précisent que l'enfant doit être né alors que la mère est déjà dans la Fonction Publique, ou qu'elle ne doit pas être en disponibilité, et même s'il est là aussi assujéti à l'obligation d'avoir interrompu sa carrière durant 2 mois au moins (le congé de maternité), la CE s'insurge contre cette discrimination montée de toutes pièces contre les hommes !

Certes, comme très peu se sont arrêté au moins 6 mois, les hommes sont, de fait, exclus de ce dispositif. Cependant, on sait que les retraites des femmes fonctionnaires sont en moyenne moins élevées que celles des hommes : elles ne cotisent que 34 annuités alors que 40 sont nécessaires pour avoir une retraite à taux plein.

Mais rien n'y fait, la CE considère que la législation française enfreint l'article 141 du traité de l'Union Européenne qui fixe le principe d'une égalité de rémunération entre hommes et femmes. La retraite est en effet considérée comme une forme de rémunération, et en particulier dans la Fonction Publique, où les pensions sont comme les salaires, versés dans les deux cas par l'Etat employeur.

Lors d'une réunion le 3 septembre au Ministère de la Fonction Publique, Eric Woerth s'est montré décidé à défendre ces dispositions.

Face aux protestations de nombreuses organisations (dont la FSU), le gouvernement vient d'annoncer qu'il ne modifierait pas le système actuel... mais pour combien de temps ?

Sylvie Debord

L'épreuve de contrôle du Bac Pro

À la session d'examens 2009, les élèves et enseignants de Bac Pro ont testé pour la première fois l'épreuve de contrôle de l'examen du baccalauréat professionnel (fixé par l'Arrêté du 23 janvier 2009). Cette épreuve a suscité un sentiment de malaise, voire de colère de la part des examinateurs, désorientés par le manque d'informations sur les conditions de déroulement (sur quelle formation ? combien d'élèves ? ...) et les critères d'évaluations, mais surtout dubitatifs sur les objectifs et les intentions de cette « épreuve de contrôle » (voir témoignage). Sans parler des cas où les jurys étaient composés de deux professeurs d'enseignement général qui n'intervenaient même pas dans les filières concernées ! Les témoignages sont les mêmes dans l'ensemble des centres où se sont déroulées ces épreuves de rattrapage.

Modalités de l'épreuve

Tous les candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 aux épreuves du Bac Pro (CCF et épreuves terminales) et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve de pratique professionnelle E7 peuvent se présenter à cette épreuve de contrôle. Elle consiste en un entretien oral de 20 minutes qui a pour objet de « juger les capacités du candidat à s'exprimer, à contextualiser l'activité professionnelle et à témoigner d'une culture technologique en lien avec la spécialité du diplôme ». Elle a pour support un document décrivant les différents stages vécus par le candidat et portant le visa du maître de stage. Le jury est composé de deux membres : un enseignant à compétence générale et un à compétence technique ou un professionnel. Le candidat est déclaré admis si la moyenne obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est égale ou supérieure à 10.

Témoignage : sentiment de malaise

« Quand je repense à cet « oral de rattrapage » du Bac Pro, j'ai l'impression d'avoir participé à une mascarade, d'avoir contribué à dévaloriser un diplôme qui est un objectif important pour mes propres élèves, surtout ceux que j'accompagne depuis leur troisième. Et moi qu'ai-je fait ? Incapable de juger en quelques

minutes un élève qui, en face de moi, ignorait lui aussi sur quoi il allait être évalué.

12 et au dessus on lui donnait son bac : ce fut le cas pour la plupart. 9 et en dessous on le collait : de quel droit ? Était-ce mérité ? Aucune idée. Ainsi, deux élèves, stressés ou désorientés, nous ont posé problème pour la notation. Nous avons donc "tapé en touche" en leur attribuant 10 pour que d'autres collègues délibèrent.

Dévalorisation de diplôme ? Tromperie sur sa valeur ?

En tout cas les élèves de terminale, eux ont tous été reçus, tous, même ceux qui n'avaient pas le niveau car ils n'avaient fourni aucun effort au cours de leur formation. Tous reçus était-ce le but ? »

Christian Martineau

Enseignant Français - Sabres (40)

Nombre d'élèves ont également mal vécu cette épreuve : informés très tardivement de leur rattrapage (sans convocation), stressés, désorientés par le manque d'informations sur leurs conditions d'évaluation, convoqués aux aurores pour finalement passer devant le jury en fin d'après midi, des familles ayant du payer une nuit d'hôtel parfois inutile si elles avaient été convoquées par demi journée. L'objectif du SNETAP n'est pas de remettre en cause le principe de rattrapage mais de dénoncer une mascarade qui augmente artificiellement le taux de réussite à l'examen du Bac Pro : la note de cet oral de repêchage a le même coefficient que la totalité des coefficients des 7 autres épreuves et une note de 12 suffit au candidat pour être reçu.

Si cette épreuve devait se dérouler dans les mêmes conditions lors des sessions à venir, les élèves ne seront pas dupes et l'on assistera à une démotivation de leur part, d'autant plus que la note éliminatoire de 9 aux épreuves terminales pour d'autres diplômes, n'existe pas pour le Bac Pro. Rend-on vraiment service aux élèves en leur « donnant » ainsi le diplôme ? Quelles seront les chances de réussite pour ceux qui poursuivront en BTS ?

C'est pourquoi, le SNETAP, lors de son audience avec la DGER le 25 août, a demandé qu'un bilan soit fait de cette épreuve de contrôle avec une expertise de l'inspection.

**Olivier Bleuven
Marie-Madeleine Dorkel**

Rénovatio profession

Nouveautés à la rentrée 2009



À la rentrée 2009 est mise en place la première année du cursus du Baccalauréat Professionnel en 3 ans. Cela se traduit par la mise en œuvre de 5 classes de seconde professionnelle permettant l'accès à 17 spécialités de Bac Pro⁽¹⁾. Parallèlement, les certifications de 12 BEPA ont vu le jour par des arrêtés du 17 juillet 2009⁽²⁾. Chaque élève doit pouvoir passer ce « diplôme » au cours du cursus en 3 ans, voire à l'issue d'une formation dans le cadre d'une classe ou d'une section spécifique, ce qui lui permet théoriquement de bénéficier d'un cursus en 4 ans : seconde professionnelle + classe/section spécifique (rentrée 2010) + 2 ans de Bac Pro. Cela reste bien sûr virtuel puisqu'à ce jour, les modalités de fonctionnement et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette classe/section sont loin d'être définis. Par ailleurs, le référentiel de formation n'existe pas⁽³⁾. Lors de l'audience que la DGER a accordée au SNETAP le 25 août 2009, le Directeur Général Adjoint a précisé que le contenu du programme serait précisé par une note de cadrage courant octobre. Nous voilà rassurés !

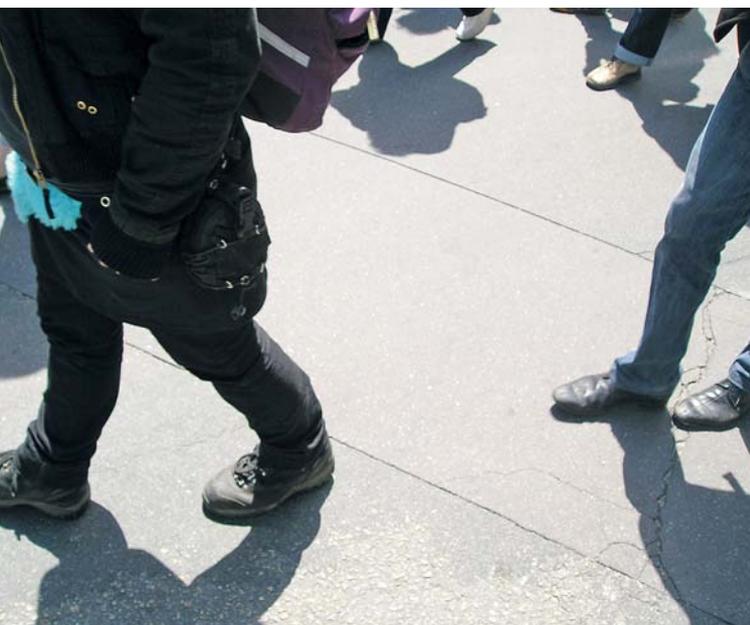
Une mise en œuvre laborieuse

Les conditions de délivrance du BEPA non définies

Il n'est pas aisé d'accueillir les élèves et leurs familles en cette rentrée et de leur expliquer dans quelles conditions se déroulera la certification du BEPA ; en effet, si les arrêtés du 17 juillet 2009 précisent que la délivrance du « diplôme » se fera exclusivement en CCF, on cherche en vain les modalités de leur déroulement (positionnement et cadrage par rapport au contenu et au niveau d'exigences).

Le dernier projet date du CNEA du 13 mai 2009 et ne diffère pas de celui présenté lors des Commissions Nationales Spécialisées du 10 mars et du 9 avril 2009⁽⁴⁾.

n de la voie nelle



L'épreuve E1 (coef 3), composée de 3 CCF et portant sur les enseignements généraux communs à tous les BEPA, se déroulerait en classe de seconde. L'épreuve E2 (coef 3), composée d'un CCF et spécifique de chaque spécialité de BEPA, se déroulerait avant les congés d'hiver de la classe de première du Bac Pro. L'épreuve E3 (coef 4), composée de 3 CCF et spécifique de chaque spécialité de BEPA, se déroulerait en classe de seconde et avant les congés de printemps de la classe de première de baccalauréat professionnel.

Les programmes de la classe de seconde professionnelle communiqués tardivement

Le SNETAP a alerté dès le 25 août 2009 la DGER sur l'absence de documents officiels concernant les programmes des classes de seconde professionnelle. Il a réitéré la demande d'une communication rapide aux équipes pédagogiques de ces programmes le 9 septembre.

Finalement, il aura fallu attendre le 11 septembre pour que ces documents soient publiés sur le site chlo-rofil. A noter cependant la non parution à ce jour de l'arrêté concernant la seconde professionnelle « nature-jardins-paysage-forêt »

Là encore, on imagine les difficultés rencontrées par les enseignants pour préparer leurs cours et notamment pour définir le cadre et le contenu des EIE (Enseignements à l'Initiative des Établissements) qui représentent tout de même 120 heures, soit 4 heures par semaine.

Cette absence d'informations qui s'explique par la précipitation avec laquelle le chantier de la rénovation de la voie professionnelle est mené, place les enseignants dans une situation pour le moins inconfortable. Comment prévoir une progression pédagogique dans ces conditions ? Comment apporter une aide efficace aux élèves et aux familles qui sont sensés se déterminer au cours de la classe de seconde pour un cursus en 3 ou en 4 ans ?

D'après le ministère et la DGER, l'un des objectifs du Bac Pro en 3 ans est de limiter le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Nous avons toujours dénoncé cette vision et exigé qu'à côté du cursus en 3 ans, un cursus en 4 ans puisse être proposé à chaque élève. L'impréparation de cette rentrée ne fait que renforcer notre position.

Il nous appartient de continuer à combattre une rénovation qui ne répond qu'à des soucis d'économie. Nous continuerons à exiger

un véritable référentiel de formation pour les classes « passerelles » et à suivre de près la mise en œuvre de la seconde professionnelle et notamment des EIE qui place les collègues dans des situations de concurrence puisque les choix opérés risquent fort d'être plus souvent motivés par la gestion des personnels que par l'intérêt pédagogique.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques en les adressant à

l'adresse suivante : snetap@snetap-fsu.fr à l'attention du secteur « Pédagogie et Vie scolaire ».

1 – Voir tableau 1, page 10.

2 – Voir tableau 2, page 11.

3 – Voir article dans le bulletin n°314 (février 2009)

4 – Voir article dans le bulletin n°316 (avril 2009)

Nouveautés de la rentrée 2009

- **Rénovation de la voie professionnelle avec la mise en place des classes de seconde professionnelle**
- **Seconde générale et technologique : nouveau programme de mathématiques**
Voir le BO n°30 du 23/07/2009 et l'arrêté du 23 juin 2009 paru au JO du 12/07/2009
- **Rénovation des BTS options « analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques », « sciences et technologies des aliments », « viticulture-œnologie**
Voir les arrêtés du 21 juillet 2009 parus au JO du 07/08/2009
- **Rénovation du tronc commun des BTS**

Voir l'arrêté du 21 juillet modifiant divers arrêtés portant création d'options du brevet de technicien supérieur agricole.

Dernière minute : des collègues de BTS ne rénovés nous ont fait part de la disparition des 58 h de mise à niveau et d'une partie du volume horaire du MIL (ramené de 116 h à 87 h), au prétexte que ces enseignements feraient partie du tronc commun, ce qui est faux. Il convient que les collègues, si l'administration persiste dans cette affirmation, demandent à voir le texte réglementaire qui précise que ces enseignements font partie du tronc commun. Ils peuvent se munir de l'arrêté du 21 juillet qui précise les modules du tronc commun et ni le MIL ni la mise à niveau n'y sont mentionnés.

Par ailleurs, le module M 11 entrant en application au fur et à mesure des rénovations de BTS pose problème puisqu'apparemment les moyens attribués à certains établissements ne permettent de couvrir que la moitié des besoins, à savoir 43,5 heures sur les 87 inscrites au programme.

Nous avons signalé ces difficultés à la DGER.

La vigilance est donc de mise. N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez quant à la mise en place des horaires conformément aux textes réglementaires en vigueur.

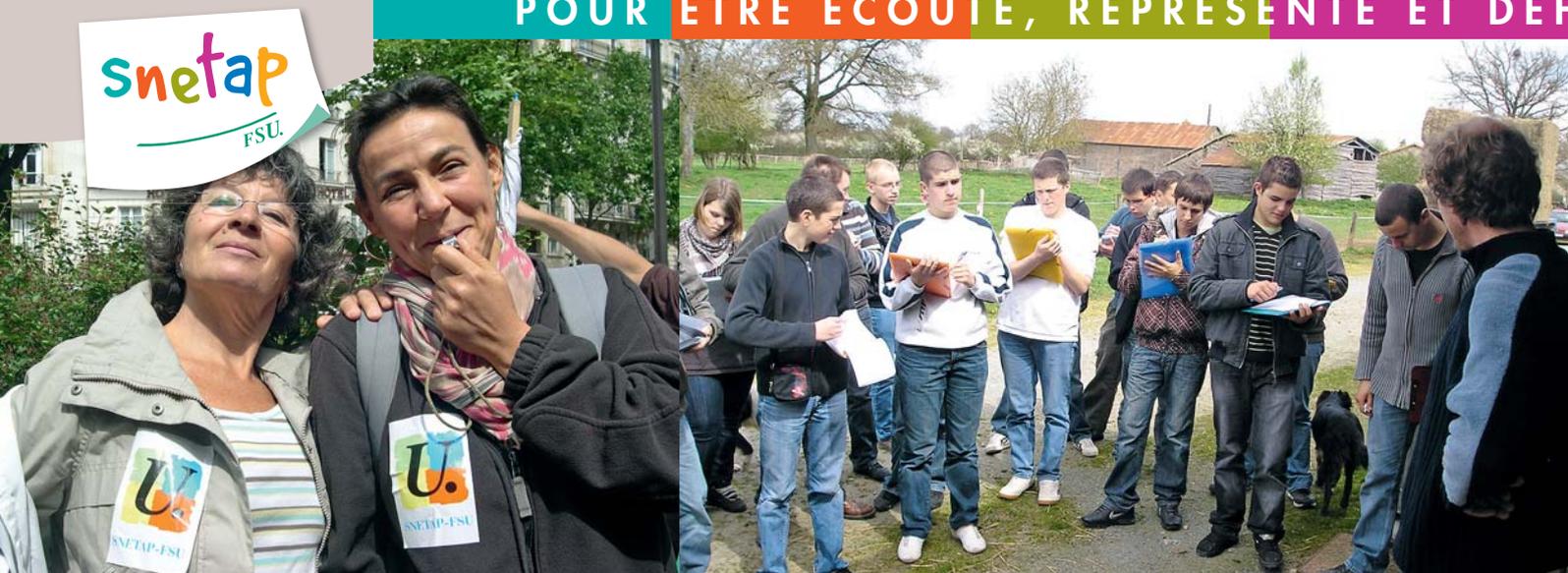


Tableau 1 : Rentrée 2009 : mise en place des 5 Secondes professionnelles (arrêtés du 13 juillet 2009 - JO 21 août et 6 septembre 2009)⁽¹⁾

Secondes Professionnelles	Spécialités	Champ professionnel	Spécialités du Bac Pro
Productions végétales Agroéquipement	Horticulture • vigne et vin • Conduite de cultures • Agroéquipements	Productions végétales Agroéquipement	- CGEA/systèmes à dominante cultures - CGEA/vigne et vin - Productions horticoles/productions florales et légumières - Productions horticoles/productions fruitières - Productions horticoles/pépinières - Agroéquipements
Productions animales	Systèmes d'élevage • Élevage canin félin • Aquaculture	Productions animales	- CGEA/systèmes à dominante élevage - CGEA/élevage et valorisation du cheval - Conduite et gestion de l'élevage canin et félin - Production aquacole
Nature-jardins Paysage-forêt	Aménagements paysagers • Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux • Travaux forestiers	Nature-jardins Paysage-forêt	- Travaux Paysagers - Gestion des milieux naturels et de la faune (prévu à la rentrée 2010 en remplacement du BTA <i>Gestion de la faune sauvage</i>) - Gestion et conduite des chantiers Forestiers
Conseil-vente	Animaux de compagnie et produits d'animerie • Produits alimentaires • Produits de jardins	Conseil-vente	- Technicien conseil vente en animalerie - Technicien vente et conseil qualité produits alimentaires - Technicien vente et conseil qualité vins et spiritueux - Technicien conseil vente en produits horticoles et de jardinage
Alimentation Bio-industries Laboratoire	Produits des bio-industries • Contrôle en agriculture, environnement et bio-industries	Alimentation Bio-industries Laboratoire	- Bio-industries de transformation - Laboratoire-contrôle de la qualité (prévu à la rentrée 2010 en remplacement du BTA)

A noter : les spécialités suivantes du Bac Pro sont accessibles à partir de plusieurs classes de seconde professionnelle :

- Bac Pro « CGEA » accessible à partir des secondes professionnelles « productions animales » et « PV-agroéquipement »
- Bac Pro « agroéquipements » accessible à partir des secondes professionnelles « PV-agroéquipement » et « productions animales »
- Bac Pro « productions horticoles » accessible à partir des secondes professionnelles « PV-agroéquipement » et « Nature-jardins-paysage-forêt »

¹ - L'arrêté portant création et fixant les modalités d'organisation sous statut scolaire de la classe de seconde « Nature-jardins-paysage-forêt » n'est pas encore paru.

Tableau 2 : liste des BEPA rénovés, créés par les arrêtés du 17 juillet 2009

Spécialités	Champ professionnel	Spécialités du Bac Pro	Spécialité et options BEPA supprimées
Travaux de la vigne et du vin	PV-Agroéquipement	CGEA-vigne et vin	BEPA/CPA/Vigne et vin
Travaux agricoles et conduite d'engins	PV-Agroéquipement	CGEA systèmes à dominante cultures Agroéquipements	BEPA Agroéquipements BEPA/CPA/PV
Travaux en exploitations d'élevage	Productions Animales	CGEA systèmes à dominante élevage CGEA élevage et valorisation du cheval	BEPA/CPA/PA
Travaux horticoles	PV-Agroéquipement	Productions horticoles	BEPA productions horticoles
Travaux aquacoles	Productions Animales	Production aquacole	BEPA productions aquacoles
Travaux forestiers	Nature-Jardins-Paysage-Forêt	Gestion et conduite des chantiers forestiers	BEPA travaux forestiers
Travaux d'entretien de l'environnement	Nature-Jardins-Paysage-Forêt	Gestion des milieux naturels et de la faune (prévu à la rentrée 2010 en remplacement du BTA GFS)	BEPA/Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux
Travaux paysagers	Nature-Jardins-Paysage-Forêt	Travaux paysagers (en cours de rénovation pour mise en œuvre rentrée 2010)	BEPA/Aménagement de l'espace/Travaux paysagers
Travaux de l'élevage canin et félin	Productions Animales	Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	BEPA élevage canin et félin
Conseil-vente	Conseil-vente	Technicien vente et conseil-qualité en produits alimentaires Technicien vente et conseil-qualité en vins et spiritueux Technicien conseil-vente en animalerie Technicien conseil-vente en produits horticoles et de jardinage	BEPA/Services/Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie BEPA/Services/Vente de produits frais BEPA/Services/Vente de produits horticoles et de jardinage
Travaux de laboratoire	Alimentation-Bio-industries-Laboratoire	Laboratoire-contrôle de la qualité (prévu en remplacement du BTA)	BEPA/Transformation/Laboratoire, contrôle de la qualité
Alimentation et bio-industries	Alimentation-Bio-industries-Laboratoire	Bio-industries de transformation	BEPA/Transformation/Industries agroalimentaires

snetap
FSU

Fête de l'Humanité

Le SNETAP-FSU répond à l'invitation des élus communistes et républicains

Pour la 4^e année consécutive, l'Enseignement Agricole Public est présent dans les débats de la Fête de l'Humanité. Après trois débats organisés sur le stand du PC de la Mayenne (2006 sur l'avenir de l'EAP, 2007 sur le secteur production et l'EAP et 2008 sur la réforme de la voie professionnelle), le SNETAP-FSU, représenté par Frédéric Chassagnette, secrétaire général adjoint à la vie syndicale, a participé dimanche 13 septembre à un débat sur l'espace de l'ANECR (Association Nationale des Elus Communistes et Républicains), intitulé « Campagnes de France : chimère ou urgence ? ».

Pendant un peu plus d'une heure trente, une soixantaine de citoyens ont ainsi pu échanger sur le devenir de nos campagnes, avec André Chassaigne (député PC du Puy-de-Dôme, président de l'ANECR), Delphine Batho (députée des Deux Sèvres, qui a suppléé Ségolène Royal) et Jean Lassalle (député MODEM des Pyrénées Atlantiques, président de l'Association des populations des montagnes du monde).

Cette invitation au débat faisait suite au lancement le printemps dernier par les députés Chassaigne et Lassalle de leur initiative « Etats Généraux des campagnes » ; initiative à laquelle le SNETAP-FSU s'est associé afin de porter haut et fort la parole de l'Enseignement Agricole Public dans le cadre de ce mouvement citoyen visant à impulser dans les territoires ruraux la rédaction de cahiers de doléances sur le

modèle de ceux de 1789 en vue de déboucher sur le dépôt d'un projet de loi.

Les enjeux liés au maintien ou non des services publics en milieu rural (Poste, écoles, collèges, lycées agricoles publics, transports...), la controverse autour de la mise en place d'une taxe carbone tout sauf équitable, les problèmes de démographie médicale et de « services au pays », les risques importants liés à la réforme à venir des collectivités territoriales, la question du modèle agricole de demain... Autant de sujets qui ont été abordés et qui nous rappellent à quel point les menaces sur nos campagnes ne relèvent pas de vagues chimères, mais qu'il y a bien plutôt urgence à poursuivre le combat pour la défense et le retour du service public partout où il est attaqué sur le territoire national (voir Référendum populaire ou votation du 03 octobre sur la Poste auquel les syndicats de la FSU apportent leur soutien), et à amener les élus ruraux (parlementaires et candidats aux Régionales) à prendre leurs responsabilités face à leurs électeurs !

Prochain arrêt du tour de France des campagnes du tandem Chassaigne-Lassalle : dans un lycée agricole public bien ancré dans son territoire rural et pourtant menacé de fermeture à brève échéance à cette heure où le « budget contraint » continue de dicter sa loi ? l'idée est à l'étude.

Frédéric Chassagnette

tribune libre

Le refus d'une fin programmée

Hier les instituteurs avaient été désignés comme les hussards défenseurs et propagandistes de l'Ecole républicaine. Les adhérents du SNETAP et ses instances dirigeantes sont aujourd'hui les héritiers de ces pionniers.

Le démantèlement, la curée du pouvoir néo libéral sur l'enseignement public agricole sont dans l'ordre des choses.

Elle est bien finie la période de l'exploitation familiale, de l'égalité des chances de formation pour les enfants du monde rural et du secteur urbain, de l'ouverture à la culture et du développement des territoires.

Les temps sont à la compétitivité, au rendement, à la rentabilité, aux conséquences de la nouvelle PAC en 2013.

Les 200 000 chefs d'entreprise agricole qui subsisteront doivent être acquis à l'économie de marché, aux techniques du management, au suivi des transactions internationales, aux fluctuations financières.

Ce ne sont donc pas pour les technocrates du Ministère de l'Agriculture les lycées agricoles publics qui ont mission de les former. L'enseignement agricole privé est mieux adapté pour cela ! Idéologiquement d'abord, car contrôlé par le syndicalisme agricole officiel – FNSEA, chambres d'agriculture, coordination rurale – l'enseignement agricole privé est objectivement favorable au maintien et à l'actualisation d'une agriculture productiviste. Stratégiquement aussi car dans le cadre d'une concentration de la terre et des ateliers de production il est nécessaire d'utiliser un salariat agricole. L'enseignement privé doit donc fournir des employés,

des ouvriers formés dans un esprit de participation à l'entreprise, d'intégration à un milieu hiérarchisé.

Dans ce contexte, le SNETAP a bien sûr des responsabilités dans la défense des personnels. Il s'oppose avec raison aux suppressions de postes, aux mutations d'office, aux licenciements de contractuels. Mais le SNETAP doit réagir fermement sur le plan « syndicalement politique ».

Il n'est plus temps de cacher, de taire les intentions gouvernementales sur le fond par des argumentations pédagogiques, corporatistes, voire individuels. Avoir bénéficié d'établissements agréables, d'élèves gentils et motivés, d'une autonomie pédagogique et différenciée, cela n'empêchera pas le pire, c'est-à-dire la mort programmée de l'enseignement agricole public.

Il est urgent d'afficher et de dire haut et fort que l'intégration de l'enseignement agricole à un grand Ministère du Service éducatif national est nécessaire. Le SNETAP l'a rappelé à son Congrès d'Albi et le vote de ses adhérents l'a confirmé en Décembre 2007. La FSU doit nous soutenir dans cette perspective et cela doit être posé au Congrès de la FSU en 2010. Certaines organisations laïques, la FCPE doivent prendre position sur ce problème, ainsi que les partis politiques.

A contrario nous avons des opposants irréductibles : le Ministère de l'Agriculture et ses représentants régionaux (les DRAF sont aujourd'hui aux avant postes), la profession agricole, l'enseignement agricole privé dans son ensemble et le SGEN-CFDT.

Qui ose encore dire que le problème de l'enseignement agricole n'est pas un problème de dimension politique ?

Jean Cesbron

